

QUATRE CLÉS POUR OUVRIR OU GÉRER VOTRE ASSURANCE-VIE

Choix de la compagnie, diversification, respect du profil de risque, programmation des versements... Conseils d'experts.

1. BIEN CHOISIR SON ASSUREUR

Auprès de quelle compagnie souscrire votre assurance-vie ? Bien souvent, vous ne vous posez pas la question en adhérant au contrat proposé par votre banque ou votre intermédiaire financier. « Vous devez absolument vous assurer de la solidité de l'assureur, recommande Benoist Lombard, gérant du cabinet Witam MFO. Qui émet le contrat ? Quelle est sa notation ? Quels sont ses ratios de solvabilité ? Analyser la qualité de sa signature est fondamental. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, vous n'êtes pas propriétaire des capitaux, mais d'une créance sur l'assureur auquel vous confiez votre épargne. » Autres critères à analyser : les frais, la qualité des supports financiers proposés, les options de gestion financière et les délais de mise à disposition des capitaux après une demande de rachat.

2. DIVERSIFIER MÉTHODIQUEMENT

Pour minimiser les risques, mieux vaut les répartir. « Rares sont ceux qui ont résisté à la baisse des cours de Bourse en totalité en février et en mars. La diversification permet de vous positionner sur des supports décorrélés entre eux et de multiplier les sources de performance », recommande Eric Girault, P-DG et fondateur du site Mes-placements.fr. Cette diversification peut d'abord s'effectuer au sein du fonds en euros, en combinant



fonds en euros classiques, essentiellement investis en obligations, et fonds en euros dynamiques, investis plus largement en immobilier ou en actions. Un moyen d'espérer un surcroît de rendement en conservant la garantie du capital placé.

Pour améliorer le potentiel de performance de votre contrat, cette diversification doit également s'opérer via des supports financiers en unités de compte, non garantis. « Quand aurez-vous besoin de votre argent ? La diversification sur des supports plus risqués dépend de votre horizon de gestion et de votre appétence au risque, rappelle Benoist Lombard. En fonction de votre niveau d'acceptation de pertes tolérables, vous pouvez rechercher un niveau de risque plus ou moins élevé. »

3. RESPECTER SON PROFIL D'ÉPARGNANT

Avant de souscrire, il faut répondre à un questionnaire pour établir ses connaissances financières et son rapport au risque. « Avec un contrat d'assurance-vie, votre épargne s'inscrit dans la durée. Elle doit correspondre à votre profil. Il faut éviter de surréagir au moindre événement, préconise Eric Girault. Dans le cas de la crise actuelle, la rapidité de la chute des marchés actions a été telle que vous n'auriez probablement pas pu réagir à temps. Ensuite, vendre vos parts qui ont le plus baissé n'aurait pas grand sens : votre moins-value serait actée sans possibilité de la récupérer. »

Dans ce contexte anxiogène, la tentation de placer toute son épargne sur des supports sécurisés est grande : « C'est une fausse bonne idée, puisque le fonds en euros ne protège plus votre épargne de l'inflation : en raison de la baisse des taux, vous êtes certain d'assister à une dégradation des rendements et de subir une rentabilité nette d'inflation négative », appuie Benoist Lombard.

4. METTRE EN PLACE DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Quand les marchés atteignent-ils leurs sommets et leurs niveaux plancher ? Impossible à prédire. D'où l'intérêt de mettre en place un investissement programmé sur votre contrat, grâce à des versements réguliers, mensuels ou trimestriels. « A long terme, il permet de lisser vos prix d'achat moyens, explique Benoist Lombard. Et de constituer, pendant les périodes de baisse des marchés, un gisement de plus-values potentielles. » Attention à ne pas vouloir y recourir coûte que coûte. « C'est nocif à court terme. Vous risqueriez de vous positionner sur un moment de marché inopportun », souligne Eric Girault. ■

